

Vers une gestion éthique

11 mars 2011. Dernière mise à jour décembre 2023

Sans un contrôle sérieux de ses comptes et de sa gestion, le quartier de l'Horloge est un exemple du mauvais usage de règles solides mais oubliées.

Pourtant, les fées s'étaient penchées sur son berceau. Un nouveau quartier de commerces, logements sociaux, cinémas, appartements en copropriétés, parkings et bureaux a été créé de toutes pièces à la fin des années 80 par l'Etat et la Ville de Paris au pied du Centre Pompidou.



Le Quartier de l'Horloge vu de la Piazza du Centre Pompidou

Le modèle économique, basé sur le transfert de charges, de propriétaires de commerces et de parkings (banques et assurances) vers des copropriétaires de logements, et de leurs locataires, n'est plus viable. Il a été clairement décrit en 2018 et transmis à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires.

Cependant, le sujet est si complexe, et la force de l'habitude si forte, que les problèmes identifiés tardent à être corrigés.

Pourtant, l'exemplarité de la gestion des deniers de l'Etat, les missions d'accès à la propriété et d'égalité des citoyens, ainsi que l'intérêt général, justifient une refonte radicale de l'exercice de la gouvernance du Quartier de l'Horloge.

La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public **au service de l'intérêt général** et du développement économique du pays.

Malheureusement, nous constatons un manque d'intérêt de la part des **principaux acteurs** et la gestion de l'ensemble immobilier souffre de leur position majoritaire dans la gouvernance.

L'Etat est l'actionnaire majoritaire du plus gros propriétaire du Quartier de l'Horloge, la SCI DU **PASSAGE DE L'HORLOGE** gérée par AEW CILOGER, société de gestion de portefeuille créée par la banque NATIXIS (groupe BPCE) et la BANQUE POSTALE. Deux sociétés dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire grâce à la **CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**.

Il est aussi le plus gros locataire avec les bureaux administratifs de la direction du **CENTRE POMPIDOU** qui occupe un immeuble entier.

La **VILLE DE PARIS** est à l'initiative de ce projet aux côtés de l'Etat gère les espaces ouverts au public et y possède une crèche et une école maternelle. Elle a aussi comme locataire un centre Médico Psychologique (CMP) des Hôpitaux de Saint-Maurice.

Le bailleur social ERIGERE (Groupe ACTION LOGEMENT) possède 3 bâtiments avec 180 logements en HLM.

La Ville de Paris est associée à l'ASL par une convention de 1984.

*Une **gouvernance saine**, dans le respect de la pluralité de ses membres, devrait par le simple usage des règles de déontologie des administrateurs de biens, et des investisseurs, garantir une **gestion démocratique et transparente**, dans l'esprit d'ouverture qui gouverna lors de la création du Quartier.*

L'application des statuts d'origines de l'ASL et des cahiers des règles d'usages et d'habitations (CRUH) est le point de départ nécessaire.

Ce billet a pour objectif de mettre en alerte les consciences et d'expliquer la nécessité de changements immédiats.

En tant que membres, de plein droit de l'ASL, il appartient aux propriétaires de **faire valoir leurs droits** par le biais des assemblées générales de leurs immeubles et celles de l'ASL.

Seule une participation active et une information de qualité pourront **initier un cercle vertueux**.

Fort du **soutien des pouvoirs publics**, le Quartier de l'Horloge pourra bénéficier d'une **gouvernance** respectueuse de ses propres règles et d'une **gestion indépendante**.

Les habitants du Quartier de l'Horloge souhaitent **prendre part à la gestion de leur lieu de vie** et en **assumer les charges équitablement**.

-> Télécharger les règlements de l'association ici:

 [1977 Annexe 1 et 2, STATUTS ASLQH.pdf](#) (1.45 Mo)

 [CRUH 2ème Tranche.pdf](#) (2.48 Mo)

 [CRUH 3A, 3ème Tranche A.pdf](#) (1.71 Mo)

 [CRUH 3B, 3ème Tranche B.pdf](#) (2.93 Mo)

BONUS

Douze ans se sont passés depuis la mise en ligne de cet article!

Le succès du Blog du Quartier de l'Horloge est incontestable avec une moyenne de 30 visiteurs par jour, plus de 5 000 téléchargements d'articles et 16 000 téléchargements de [documents](#).

L'année 2016 a compté 9 000 visiteurs et plus de 28 000 pages lues.

L'année 2017 a compté 9 600 visiteurs et plus de 30 000 pages lues.

L'année 2018 a compté 7 000 visiteurs et plus de 25 000 pages lues.

L'année 2019 a compté 8 500 visiteurs et plus de 25 000 pages lues.

L'année 2020 a compté 10 000 visiteurs et plus de 20 000 pages lues.

L'année 2021 a compté 11 000 visiteurs et plus de 23 000 pages lues.

L'année 2022 a compté 11 000 visiteurs et plus de 27 000 pages lues.

L'année 2023 est en cours...

Nous vous rappelons que la rédaction est ouverte à tous, habitants, commerçants et passionnés.

N'hésitez pas à nous proposer un sujet qui vous tient à cœur.

Malheureusement, en l'absence de réponses des gestionnaires du site, les habitants et propriétaires de caves ont dû saisir la justice en 2016. Cela n'arrête pas pour autant, ni les nombreuses tentatives de contacts avec l'administrateur LOISELET DAIGREMONT, ni la gestion quotidienne.

Suivez ici l'avancement des procédures :

[Charges de copropriété exorbitantes du Quartier de l'Horloge - Une action collective en marche !](#)

Téléchargez cet article ici:

650 téléchargements de la V1 le 8 décembre 2023.

 [Information sur le Quartier de l'Horloge V2.pdf](#) (171.07 Ko)

Un grand merci à nos 66 000 visiteurs et leurs 100 000 visites !